

## Conseil Municipal

Séance du 17 février 2015

*L'an deux mil quinze le dix-sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.*

*Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, GARCON Jean-Paul, adjoints, BESNARD Jacques, CHARPENTIER Jocelyne, BRIAND Claude, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, FORTIN Marcel, MOYNAT DANET Isabelle, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle.*

*Etaient absents : MORICE Anne-Marie, TALLEC Christa, LE VAILLANT Nicolas.*

*Date de convocation : 10 février 2015*

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Présents : 12*

*Votants : 14*

*Procuration de Madame Anne-Marie MORICE à Monsieur Marcel MINIER*

*Procuration de Madame Christa TALLEC à Madame Isabelle MOYNAT - DANET*

*Jocelyne CHARPENTIER a été élue secrétaire de séance*

**N° : 2015 – 04**

*Thème : Autres domaines*

**Objet : Convention centre de gestion 35 (CDG35)**

Monsieur le Maire présente la convention du CDG35 (centre de gestion 35) concernant la possibilité de faire appel au CDG35 pour des missions facultatives tels que : conseil en organisation, remplacements et renforts, gestion des dossiers carrière.... Cette convention fixe les modalités de ces interventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la convention cadre proposée par le CDG35,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à recourir aux missions facultatives en cas de besoin.

**N° : 2015 - 05**

*Thème : Aide sociale*

**Objet : Convention ADRM 2015**

Monsieur le Maire présente la convention de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) pour l'année 2015. La convention prévoit une participation de la commune à hauteur 0.40 € par habitant soit pour MUEL la somme de 340.40 € (0.40 € \* 851 h). Monsieur le Maire précise dans le compte de résultats 2014, l'ADMR présente un résultat net de 12 225.28 €. Les subventions allouées par les communes du canton représentent 4 484.57 € pour l'année 2014. On peut s'interroger sur la nécessité des communes à subventionner un service qui n'est pas déficitaire. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le montant de la subvention à verser sachant que nous ne sommes pas en possession du budget prévisionnel 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas signer la convention en l'état,
- décide de verser à l'ADMR une subvention de 250 € pour l'année 2015,
- décide d'inscrire la dépense au budget 2015 sur le compte 65748.

**N° : 2015 - 06**

*Thème : Aide sociale*

**Objet : Convention familles rurales : budget prévisionnel 2015**

Monsieur le Maire fait part au conseil du budget prévisionnel 2015 du centre de loisirs de SAINT MEEN LE GRAND présenté par Familles Rurales. La participation de la commune serait de 5 542.49 € (sur une prévision de 297 journées/enfant) pour l'année 2015. La commune a provisionné pour 2014 sur la base 140 journées/enfant. Pour 2014 le nombre de journées/enfants réellement effectué a été de 447 journées/enfant. La commune doit donc verser la différence soit 5 728.62 € (18.66 € \* 307 journées/enfants) pour solder 2014. Il faudrait ajouter en plus à cette somme la prévision 2015 de 5 542.49 €.

Conseil municipal du 13 janvier 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas valider le budget prévisionnel 2015 présenté par Familles Rurales concernant la participation de la commune de MUEL pour 2015,
- décide de dénoncer la convention entre la commune de MUEL et Famille Rurales pour l'année 2015,
- demande à Familles Rurales d'établir le solde dû par la commune pour l'année 2014 et la participation de la commune jusqu'aux vacances de février 2015,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**N° : 2015 - 07**

Thème : Subventions

Objet : Subventions  
aux associations  
2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer les subventions qui seront versées en 2015 aux œuvres et associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire à son budget 2015 au compte 65748 les crédits suivants :

Union sportive GAEL MUEL	300 €
Section locale ACPG/AFN	150 €
Donneurs de sang du canton	40 €
La Pitaudière : Tir à l'arc : 300 € Badminton : 200 € Gouren : 300 € REG Rando-Eveil sportif-Gym : 800 €	1 600 €
Amicale des Pompiers	100 €
Association l'Entente Muël – Saint Méen	300 €
Comité de jumelage	200 €
Asso. Myopathes - TELETHON	40 €
Association de chasse	400 €
Association des maires ruraux	115 €
OCCE	4 210 €
Eaux et rivières	40 €
Comice agricole	859 €
Peuples et forêts primaires	40 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 394 €</b>

**N° : 2015 - 08**

Thème : Subventions

Objet : Subvention  
exceptionnelle Croq  
and mob 2015

Suite à la présentation du projet Croq and mob (accueillir des artistes sur 5 communes pour réaliser des dessins) de Monsieur PEREZ Luc au conseil municipal du 16 décembre 2014, Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de cette manifestation. L'association organisatrice « les amuseurs de la Gaëlerie » demande une subvention de 700 € (dont 200 € pour une intervention à l'école).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention de 700 € à l'association « les amuseurs de la Gaëlerie » dans le cadre de la manifestation Croq and mob,
- décide d'inscrire la dépense au budget 2015 sur le compte 65748.

**N° : 2015 - 09**

Thème : Acquisition

Objet : Fonds de  
commerce

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier reçu de Monsieur Simon DUVAL, propriétaire du fonds de commerce sis 27, rue de Brocéliande à MUEL qui accepte le prix de 8 000 € pour le fonds de commerce. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'acquisition du fonds de commerce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Conseil municipal du 13 janvier 2015

- décide d'acquérir le fonds de commerce de Monsieur Simon DUVAL sis 27, rue de Brocéliande à MUEL au prix de 8 000 €,
- choisit Maître Christophe CAUSSIN, notaire à MONTFORT SUR MEU pour la réalisation de l'acte de vente,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

**N° : 2015 - 10**

*Thème : Finances locales*

**Objet : Hangar communal - Participation du comité des fêtes**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la volonté du comité des fêtes de verser à la commune une participation de 2 000 € suite à la réalisation du hangar communal qui abritera notamment le matériel du comité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accepter la participation du comité des fêtes de 2 000 €,
- d'inscrire cette somme au budget au compte 7488 (autres participations)
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Délibérations 2015 - 04 à 2015 - 10**

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
MORICE Anne-Marie		LE VAILLANT Nicolas	
GARCON Jean-Paul		FORTIN Marcel	
TALLEC Christa		MOYNAT DANET Isabelle	
BESNARD Jacques		MAILLARD Sylvie	
CHARPENTIER Jocelyne		BARIOU Marie-Noëlle	
BRIAND Claude			